

GPA : on aura beau se dorer la pilule, on n'évitera pas l'aliénation des femmes « porteuses »

Author : Rédaction RC

Categories : [Points non négociables](#)

Date : 15 mars 2016



[La "gestation pour autrui" en débat](#)

La GPA ou gestation pour autrui n'est pas légalisée en France mais elle l'est dans d'autres pays. Quel est le problème éthique de cette technique simple de PMA ? Le professeur Dominique Folscheid, philosophe de l'Université Paris-Est, tente de donner des éclairages.

La définition de la « gestation pour autrui », désormais siglée « GPA », est la plus simple qui soit. Quelle que soit la situation des demandeurs — couples mariés ou pas, hétérosexuels ou homosexuels, ou personnes isolées —, il s'agit dans tous les cas de charger une femme, à titre onéreux ou gratuit, de recueillir en son sein, jusqu'à sa naissance, un embryon étranger préalablement conçu in vitro.

Au point de vue strictement technique, la GPA ne pose aucun problème particulier. Alors qu'elle

soulève une montagne de difficultés au niveau psychologique, psychique, symbolique, juridique, social, éthique, et pour finir politique. Mais les États récalcitrants sont soumis à de telles pressions qu'ils mènent peut-être un combat d'arrière-garde.

Comment en est-on arrivé là ? Et pourquoi avoir remplacé la « mère porteuse » par la « gestation pour autrui » pour finir avec le sigle « GPA » ? Pour masquer une révolution anthropologique ?

[Lire la suite sur Bioethique.com](#)

Source [Belgicatho](#) (en attendant que le site Bioethique.com soit à nouveau accessible)